

Shefford, Québec.
Le 10 janvier 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité situé au 245, chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 10 janvier 2017.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. André Pontbriand.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jérôme Ostiguy, Pierre Martin, Éric Chagnon et Michael Vautour.

Mme Sylvie Gougeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

MOMENT DE SILENCE

2017-01-01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
ET RÉSOLU unanimement d'ouvrir la présente séance.

2017-01-02

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016
4. Questions portant sur l'ordre du jour
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 5.2 Sujets particuliers :

6. Sujets intéressant la réglementation et les permis
 - 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
 - 6.2 Sujets particuliers :
 - 6.2.1 Projets conformes au PIIA
 - 6.2.2 Nominations – Président et vice-président du comité consultatif d'urbanisme
 - 6.2.3 Acceptation du nom de rue « de la Crête »
 - 6.2.4 Demande à la CPTAQ pour l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 2 593 378 et 2 593 431
7. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 7.1.1 Protection policière
 - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 7.2 Sujets particuliers :
 - 7.2.1 Sûreté du Québec – Priorités d'action 2017
8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.2 Sujets particuliers :
 - 8.2.1 Mandat à la MRC de La Haute-Yamaska – Appel d'offres pour l'acquisition de contenants de matières recyclables
9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 9.2 Sujets particuliers :
10. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.2 Sujets particuliers :

11. Sujets intéressant les communications
 - 11.1 Suivis de dossier concernant les communications
 - 11.2 Sujets particuliers :
12. Sujets intéressant les finances et l'administration
 - 12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
 - 12.2 Sujets particuliers :
 - 12.2.1 Approbation et ratification des comptes
13. Autres sujets
 - 13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets
 - 13.2 Sujets particuliers :
14. Période de questions
15. Adoption du procès-verbal séance tenante
16. Clôture de la séance

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

2017-01-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance
extraordinaire du 13 décembre 2016.

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

Projet de construction d'un bâtiment principal :

- 1- M. Charles Étienne Goyette dépose une demande de permis de construction (bâtiment principal) pour le **510, chemin du Mont-Shefford**;
- 2- M. Sylvain Savaria dépose une demande de permis de construction (bâtiment principal) pour le **118, rue du Versant-Ouest**;

Projet d'agrandissement d'un bâtiment principal :

- 3- Monsieur Philippe Verrier dépose une demande de permis d'agrandissement (bâtiment principal) pour le **48, rue du Versant-Ouest**;
- 4- Monsieur Sylvain Bourbeau dépose une demande de permis d'agrandissement (bâtiment principal) pour le **1165, chemin Denison Est**;

Projet de construction d'un bâtiment accessoire :

- 5- Monsieur Luc Tremblay dépose, pour la demande de permis #2016-07-0386, le document manquant demandé par le CCU pour la construction d'un bâtiment accessoire en cours avant au **144, rue du Versant-Ouest**;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande l'acceptation des projets numéros 1 à 4, lesquels répondent aux exigences minimales du *Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale # 2007-438*.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande de refuser le projet numéro 5 dans les termes suivants :

« **Considérant que** le projet a été analysé suivant les objectifs et les critères établis au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 2007-438*;

Considérant que le comité considère que le projet ne respecte pas l'ensemble des critères établis au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 2007-438*;

Considérant que le comité considère que les documents déposés en complément de la demande de permis pour la construction du garage détaché ne démontre pas que le critère établi au premier alinéa, 2^e

paragraphe de l'article 4.2.1 dudit règlement sur les PIIA peut être dérogé;

En conséquence, le comité recommande unanimement au conseil de la Municipalité du Canton de Shefford **de refuser** le projet de construction d'un bâtiment accessoire en cour avant au 144, rue du Versant-Ouest.

Le comité demande à ce que le propriétaire fasse la démonstration, document(s) à l'appui, que la topographie du terrain rend l'implantation du garage détaché impossible dans les cours latérales et dans la cour arrière. »

CONSIDÉRANT la demande du CCU à ce que le propriétaire fasse la démonstration, document(s) à l'appui, que la topographie du terrain rend l'implantation du garage détaché impossible dans les cours latérales et dans la cour arrière;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter les projets numéros 1 à 4 et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.

Que le conseil prend acte de la demande du CCU à ce que le propriétaire du projet numéro 5 fasse la démonstration, document(s) à l'appui, que la topographie du terrain rend l'implantation du garage détaché impossible dans les cours latérales et dans la cour arrière.

De refuser le projet numéro 5.

2017-01-05

NOMINATIONS – PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT l'article 3.3 du *Règlement n°2014-511 constituant le comité consultatif d'urbanisme* concernant la nomination du président et du vice-président du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU unanimement de nommer M. Jean Loiselle à titre de président du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2017.

De nommer M. Claude Pontbriand à titre de vice-président du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2017.

2017-01-06

ACCEPTATION DU NOM DE « RUE DE LA CRÊTE »

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction d'une nouvelle rue dont l'emplacement correspond au lot 5 198 931 sont complétés et déclarés conformes aux règlements de construction pour les rues par la directrice des Travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle rue, d'une superficie de 9 500,80 m², relie la rue du Grand-Royal Est à la rue des Cimes;

CONSIDÉRANT QUE le nom proposé pour cette nouvelle rue est « de la Crête » et que le CCU recommande favorablement l'acceptation de ce nom, celui-ci s'intégrant dans l'ensemble toponymique du secteur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU unanimement:

D'accepter le nom « de la Crête » pour le nom de la rue située sur le lot 5 198 931.

2017-01-07

DEMANDE À LA CPTAQ POUR L'ALIÉNATION ET L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE D'UNE PARTIE DES LOTS 2 593 378 et 2 593 431

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité déposera une demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 2 593 378 et 2 593 431 à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (ci-après « CPTAQ »);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la Municipalité doit transmettre une recommandation sur la demande suivant la réception de celle-ci;

Nature de la demande : le propriétaire souhaite vendre à la Municipalité une partie des lots 2 593 378 et 2 593 431 dans le but de répondre à l'objectif de la Municipalité d'accroître la sécurité des usagers de la route en améliorant la visibilité à l'intersection du chemin du Mont-Shefford et de la route 241.

Superficie totale visée : 4 073,33 mètres carrés

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 2 593 378 et 2 593 431 est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel des sols n'offrent aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent avec un facteur limitatif de surabondance d'eau et de sols pierreux;

CONSIDÉRANT QUE la configuration des parties des lots visés par la demande offre une très faible possibilité d'utilisation de ces lots à des fins agricoles, notamment à cause de la présence d'un champ d'épuration sur le lot 2 593 378;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande ne causera aucune conséquence quant au développement des activités agricoles existantes ainsi qu'à la possibilité d'utilisation agricole des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande ne cause aucune contrainte d'application réglementaire au niveau municipal;

CONSIDÉRANT QUE les critères no. 5, no. 6, no. 9 et no. 10 de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ne sont pas applicables à une telle demande;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande causera un effet presque nul sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande n'aura pratiquement aucun effet sur la capacité du propriétaire à pratiquer l'agriculture sur sa propriété foncière;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucun autre espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la Municipalité où une telle utilisation du sol pourrait être réalisée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

ET RÉSOLU à l'unanimité:

D'appuyer la demande de la Municipalité du Canton de Shefford aux fins d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ d'aliéner une partie des lots 2 593 378 et 2 593 431 pour une superficie de 0,4073 hectares et d'utiliser ces parties de lots à une fin autre que l'agriculture afin d'y aménager une intersection plus sécuritaire pour les usagers de la route en améliorant la visibilité à l'intersection du chemin du Mont-Shefford et de la route 241.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2017-01-08

SÛRETÉ DU QUÉBEC – PRIORITÉS D'ACTION 2017

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU unanimement que les priorités d'action 2017 sur lesquelles la Municipalité du Canton de Shefford souhaiterait voir travailler les policiers de la Sûreté du Québec, poste Haute-Yamaska, sont :

- Accroître les activités de sécurité routière pour faire respecter les arrêts et les limites de vitesse dans les secteurs névralgiques et les zones scolaires;
- Accroître la surveillance dans les parcs pour prévenir le vandalisme et l'intimidation ainsi que dans les quartiers et zones industrielles;
- Améliorer les programmes d'intervention auprès des jeunes et des organismes;
- Surveiller les véhicules hors route (VTT et motoneiges);
- Poursuivre la vérification de la circulation de camions lourds dans les zones prohibées, et la vérification de routine auprès des véhicules et des silencieux de motos et autos;
- Surveiller les traverses piétonnières;
- Maintenir les priorités ponctuelles.

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU
- SUJETS PARTICULIERS :

2017-01-09

MANDAT À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA – APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DE CONTENANTS DE MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QUE les contenants de matières recyclables en place dans les aires publiques sont, de façon globale, grandement utilisés et que l'acquisition de nouveaux contenants permettrait de répondre à un réel besoin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Yamaska souhaite offrir à ses municipalités locales que la MRC chapeaute une demande « conjointe » d'aide financière pour l'acquisition de nouveaux contenants de matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE la MRC se chargerait de la production des enseignes et des étiquettes à apposer sur ces contenants;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de contenants retenu est le même que celui retenu en 2009 afin de privilégier une uniformité des contenants de matières recyclables sur l'ensemble du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière offre un remboursement de 70 % du coût d'achat des contenants de récupération des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite acquérir trois (3) de ces contenants;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la MRC à procéder à un appel d'offres pour l'acquisition des contenants de matières recyclables et de chapeauter la demande « conjointe » d'aide financière pour l'acquisition de nouveaux contenants de matières recyclables.

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente intermunicipale à intervenir avec la MRC de La Haute-Yamaska pour l'acquisition de ces contenants de récupération des matières recyclables.

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2017-01-10

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,
IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes
suivants :

N° 20120310 @ n° 20120419 au montant de 359 393,28 \$.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS

- SUJETS PARTICULIERS :

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Claude Gladu – Résolution de novembre et décembre 2016
en référence au règlement d'urbanisme (zone
R-7 et zone de service public)

2017-01-11

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal adopte le
présent procès-verbal séance tenante.

2017-01-12

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉE par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
IL EST RÉSOLU unanimement de lever la présente séance à
20h08.

M. André Pontbriand
Maire

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et
secrétaire-trésorière